Département	Ī
SAONE ET LOIRE	
Canton	
SAINT REMY	
Commune	
SAINT-REMY	Ī
	_

DEDITOI	LOTIE	EDANICA	ICD
KELODI	JUUE	FRANCA	IDE

Liberté - Égalité - Fraternité

Nº 239 / 24

ARRETE DU MAIRE

### Objet: Réglementation circulation

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise GUINOT TP, domiciliée rue Henri Paul Schneider – 71210 MONTCHANIN,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de voirie, rue de la Roseraie, il est nécessaire de réglementer la circulation dans ce secteur,

#### ARRETE

# ARTICLE 1:

Du lundi 21 octobre 2024 au vendredi 25 octobre 2024, l'entreprise GUINOT TP est autorisée à intervenir sur le domaine public, rue de la Roseraie, pour effectuer des travaux de voirie.

Lorsque la signalisation sera mise en place, la circulation se fera en alternance par une régulation automatique (feux tricolores) ou manuelle.

#### ARTICLE 2:

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3:

Madame la Directrice Générale des Services, le Commissariat de Police de Chalon-sur-Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

# **ARTICLE 4:**

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

## **ARTICLE 5:**

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise GUINOT TP et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 11 octobre 2024.

Florence PLISSONNIER

Maire

Notifié le 15/10/2024

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)